

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2017

---

CONTRE ACCAPAREMENT TERRES AGRICOLES - (N° 4344)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE13

présenté par

M. Herth

-----

### ARTICLE 10

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Conseil d'État a annulé, le 28 décembre 2016, l'ordonnance n° 2015-1244 du 7 octobre 2015 relative au dispositif expérimental de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CE, 3<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> chambres réunies, 28 décembre 2016, n°394696, 395115).

Cette ordonnance ne peut donc plus faire l'objet d'une ratification.